



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Secteur Produits animaux et élevage

Budget réservé à l'élevage / communication des données pour l'année en cours

En vue de l'allocation des contributions visées aux art. 15 à 21 et 24 de l'OE du 31 octobre 2012, les organisations d'élevage reconnues doivent communiquer à l'OFAG, le nombre estimé d'animaux inscrits au herd-book, de poulains identifiés et inscrits au herd-book, d'épreuves de performance et de juments suitées. L'annonce doit être faite au plus tard le 31 octobre précédant l'année de contribution (art. 22, al. 3, et 24, al. 6, de l'OE). Les données doivent être inscrites dans les champs grisés du formulaire ci-dessous.

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Marcel Zingg
Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne
Tél. +41 58 462 25 44, fax +41 58 462 26 34
marcel.zingg@blw.admin.ch
www.ofag.admin.ch